

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT À L'ATTENTION DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX & DES COMMUNAUTÉS (INTERCOMMUNALITÉS) DATE LIMITE : 12 JUILLET 2019

Avec la loi NOTRe, les territoires départementaux et intercommunaux se trouvent ré-interrogés du point de vue de leur réalité économique et sociale, et de leurs bassins de vie; ces deux échelons territoriaux ayant contribué de longue date au maillage culturel du territoire national par le déploiement d'un service public de proximité. Si les leviers d'intervention traditionnels utilisés dans les politiques culturelles fonctionnent toujours, d'autres apparaissent ou sont encore à imaginer dans un contexte où les réalités territoriales sont devenues très hétérogènes : métropolisation, indices de ruralité forts, multipolarisation, recomposition de la carte intercommunale.

Quels sont les effets des réformes territoriales (Loi NOTRe) et des mutations sociétales (droits culturels, nouveaux modèles économiques, émergence des communs, transformations numériques, mouvement des tiers lieux, etc.) sur la transformation des politiques culturelles départementales et intercommunales ?

Contribuent-elles au renouvellement des cadres de coopération entre les institutions départementales et intercommunales ? Participent-elles à l'invention de nouvelles méthodes de (co)production culturelle et de partage des connaissances au sein des territoires ? Préfigurent-elles l'émergence de nouvelles compétences et de nouveaux métiers susceptibles de transcender les catégories de l'action publique ?

Ces modalités de coopération inter-territoriale, inter-culturelle et inter-sectorielle favorisent-elles le développement de politiques culturelles territoriales davantage concertées, intégrées et ancrées dans les territoires ? L'outil Living Lab constitue-t-il la forme méthodologique privilégiée pour réinventer le cadre de production et de coopération des politiques culturelles départementales et intercommunales ?

Dans ce contexte, le LUCAS (Laboratoire d'Usages Culture Arts Société) veut identifier 4 groupements de collectivités publiques (départements et communautés) **avant le 12 juillet 2019** afin de contribuer au projet de recherche national dont il assume le pilotage. Les groupements de collectivités deviendront les terrains d'études du projet de recherche et seront amenés à constituer des laboratoires ouverts, ou « OpenLab », opérationnels à compter de décembre 2019.

Un OpenLab est un groupement local d'acteurs hétérogènes d'une durée de 15 mois, dont la vocation est de détecter les grands défis culturels du territoire sur lequel il est formé, de co-crée puis expérimenter des pistes d'actions innovantes en matière de coopération publique territoriale à l'échelle de l'espace géographique départemental, ce, à partir d'une méthodologie reposant sur l'innovation ouverte où les usagers sont considérés comme des acteurs clés des processus d'innovation.

Les objectifs des OpenLabs sont les suivants :

- ▶ Nourrir l'état des lieux de la coopération départements/ intercommunalités de pistes opérationnelles inspirantes, documentées avec un potentiel d'essai à l'échelle nationale;
- ▶ Inspirer les élu.e.s, les acteurs publics et de droit privé dans l'invention de dispositifs et d'actions innovantes en matière de coopération culturelle territoriale;
- ▶ Essaimer de nouvelles méthodes de coopération pour faire évoluer les pratiques professionnelles;
- ▶ Décloisonner les acteurs pour favoriser l'innovation;
- ▶ Mettre en acte les droits culturels en impliquant les usagers et les non-usagers au cœur de la co-élaboration des politiques publiques.

CRITÈRES DE CANDIDATURE

En vue de constituer 4 OpenLabs, cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux Conseils départementaux et Communautés réunissant les critères d'éligibilité suivants :

- **Une co-candidature** portée localement par un département et - a minima - 2 intercommunalités du territoire;
- Être en mesure de **mobiliser localement une communauté hétérogène d'acteurs*** (20 personnes maximum) constituée d'élu.e.s, d'habitants usagers et non-usagers des services culturels déployés dans le cadre des politiques publiques départementales et intercommunales, d'agents publics, d'acteurs-clés du champ culturel (artistes, professionnels de la culture) et hors-champ culturel (social, éducation, économie, tourisme...) qui contribuent à la mise en oeuvre des politiques culturelles;
- La capacité des territoires à s'engager sur le plan des **moyens humains, matériels et financiers** sur la durée du projet (critère précisé ci-après dans le cahier des charges);
- La **qualité des coopérations d'ores et déjà mises en place** localement entre le département et les communautés;
- La **sensibilisation** sinon l'appétence pour les **outils de conception collaborative**.

**panel à constituer en fonction des sujets et des besoins repérés sur le(s) terrain(s)*

CAHIER DES CHARGES

Territoires ciblés

Les territoires ruraux, périurbains et urbains (quartiers de la politique de la ville) ou métropolitains au sein desquels est engagée une démarche de coopération départements/ intercommunalités dans le champ des politiques culturelles et en direction de tous les habitants, y compris des personnes les plus fragiles socialement, sinon les plus éloignées d'une pratique artistique ou culturelle.

Thématiques prioritaires

- L'éducation artistique et culturelle,
- Les enseignements artistiques et les pratiques amateurs,
- La lecture publique,
- Le numérique,
- Le soutien à la création artistique et diffusion,
- Le patrimoine culturel, matériel et immatériel (convention de Faro),
- La promotion des cultures et langues régionales.

Moyens humains, matériels & financiers

Le Département et/ ou les Communautés s'engagent à mettre à disposition de la collaboration :

- des ressources humaines : personnels des directions et services impliqués qui, notamment, facilitent les liens avec les acteurs;
- 1 agent référent pour assurer la bonne coordination de l'OpenLab ainsi que la mobilisation des acteurs et parties prenantes associées et/ou conviées sur les différentes phases de l'OpenLab (temps de travail évalué à 0,2 équivalent temps plein).
- Prêt de salles/ locaux équipés
- Logistique et prise en charge des repas

Sur le plan financier, le Département & les Communautés prennent en charge les actions de formations des participants de leur territoire ainsi que l'ensemble des frais de missions liés aux interventions locales du LUCAS, pour une **contribution forfaitaire de 5000 euros net de taxes** au budget global du projet (sous réserve de l'inscription des crédits au Budget Primitif 2020). Le paiement sera effectué sur la base d'un acompte de 70% après le vote du Budget Primitif 2020 et le solde de 30% sur présentation du bilan.

En contre-partie, Le LUCAS met à la disposition de la collaboration :

- des moyens humains;
- des moyens intellectuels en mobilisant les chercheurs qui mettent à disposition leurs recherches, ressources et contenus universitaires;
- moyens matériels liés à la formation et à la restitution du projet ;
- une plateforme de publication collaborative (site web bilingue français/ anglais).

Sur le plan financier, le LUCAS prend en charge l'ensemble des frais de conception, d'animation et de coordination de l'OpenLab, le recollement des données ainsi que l'ensemble des livrables.

L'ensemble des moyens humains, matériels et financiers des parties prenantes seront listés et encadrés par une convention de partenariat proposée par la FAVD en qualité de représentant légal du LUCAS. Cette convention devra être signée par l'(es) exécutif(s) départemental(-aux) et/ ou communautaire(s), et mise au vote de(s) assemblée(s) départementale/ communautaire(s) avant octobre 2019.

CALENDRIER

#Phase1: #TRANSMETTRE

- ➔ Une journée de formation-action sur les outils communs aux 4 terrains **entre novembre et décembre 2019** - lieu en cours d'identification.

#Phase2: #OBSERVER-DETECTER

- ➔ Une résidence d'immersion de 2 jours pour identifier les défis et les irritants du terrain avec l'accompagnement du L.U.C.A.S. puis en autonomie (suivi à distance) **entre décembre 2019 et mars 2020**.

#Phase3 : #PROTOTYPER

- ➔ Un temps réservé au diagnostic & co-design des propositions d'actions (1,5 jours) **entre mars et juillet 2020**.

#Phase4 - #AIDER À FAIRE

*Offre de service proposée à la demande à **partir de sept. 2020** en fonction des besoins manifestés par les territoires.*

- ➔ Accompagnement/ coaching au déploiement des projets,
- ➔ Appui à la mise en oeuvre d'une stratégie de documentation & d'évaluation des projets dans une perspective d'essaimage des bonnes pratiques à l'échelle locale, nationale et européenne.

Principes de sélection des terrains de recherche

Les « candidatures » des territoires seront étudiées lors du **premier LabVivant** (séminaire de travail d'une journée) **réuni le 15 juillet 2019** à Avignon. Ce « laboratoire » intersectoriel et interdisciplinaire réunira trois collègues et des personnes ressources :

- ▶ **1 collègue scientifique interdisciplinaire** : sciences politiques (champ culturel), géographie, design stratégique, sociologie (liste non exhaustive);
- ▶ **1 collègue politique** : élu.e.s de l'ADF, de l' ADCF et de la FAVD;
- ▶ **1 collègue professionnel intersectoriel** : associations nationales partenaires de DAC, DGS, directeurs d'agences départementales, DRAC, acteurs des terrains de recherche impliqués, représentants de fédérations nationales du spectacle vivant et de l'éducation populaire;
- ▶ **Des chercheurs européens et francophones** pour un regard international et critique et **des figures opérationnelles européennes** de la coopération, de l'innovation et de la culture.

Ce premier LabVivant aura notamment pour objectif de recueillir les avis des différents collègues précités en vue d'orienter le comité de pilotage du projet dans le choix des terrains de recherche, ce, à la lumière de critères objectifs croisant à la fois les points de vue politiques, scientifiques et professionnels.

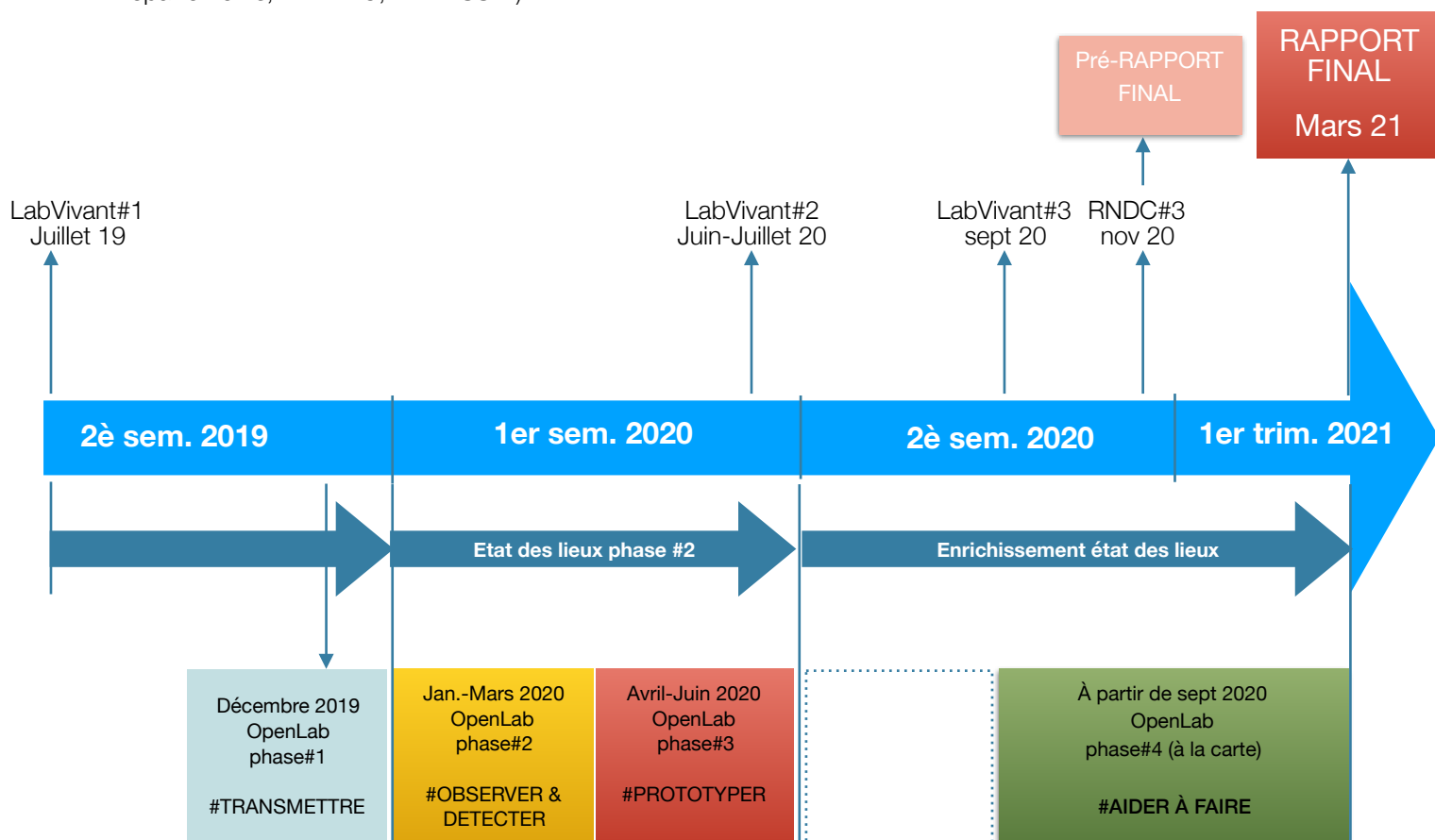
Le comité de pilotage est constitué des partenaires financiers du projet, soit le ministère de la culture, l'Assemblée des Départements de France, l'Assemblée des Communautés de France et la Fédération Arts Vivants et Départements, à la fois en tant que maître d'ouvrage et d'œuvre. Les territoires « candidats » seront informés du choix définitif **avant le 31 août 2019**.

Valorisation et partage de la démarche

Les « OpenLabs », ou groupements locaux d'acteurs hétérogènes formés par les départements et communautés retenus dans le cadre du projet de recherche, seront conviés lors d'un temps de valorisation et partage de la démarche, soit la 3^e Rencontre nationale des départements pour la culture (RNDC#3) en novembre 2020 - lieu en cours de définition.

La RNDC#3 devra notamment permettre : le partage, la réappropriation et la diffusion par les participants de la rencontre (audience nationale) des pistes d'actions et du matériau produit tout au long du projet, notamment dans le cadre des OpenLabs.

La RNDC#3 est organisée par la Fédération Arts Vivants & Départements en collaboration avec les associations nationales d'élu.e.s (FNCC, Assemblée des départements de France) et de professionnels (Culture et Départements, FNADAC, ANDASS...).



MODALITÉS DE RÉPONSE

Les collectivités peuvent manifester leur intérêt en adressant le formulaire de « candidature » ci-joint, dûment complété et avec les pièces demandées, en version électronique à l'attention de Cédric Hardy, délégué général de la Fédération Arts Vivants et Départements : cedric.hardy@arts-vivants-departements.fr.

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **12 juillet 2019**.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus par courriel auprès de Cédric Hardy.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Pièces à joindre impérativement au présent formulaire svp

1. Un courrier co-signé des 3 exécutifs locaux (ou de leurs représentants) attestant :

- De la volonté partagée de s'engager dans la présente démarche sur la durée totale du projet (15 mois)
- De la capacité du ou des territoires à mettre à disposition de la collaboration les moyens humains, matériels et financiers nécessaires, tels que définis dans le cahier des charges.

2. L'ensemble des documents attestant de coopérations d'ores et déjà mises en place localement entre le département et les communautés dans le champ des politiques culturelles.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :

NOM ET PRÉNOM (contact opérationnel) :

COURRIEL :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

COMMUNAUTÉ 1 (EPCI)

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :

NOM ET PRÉNOM (contact opérationnel) :

COURRIEL :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

COMMUNAUTÉ 2 (EPCI)

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :

NOM ET PRÉNOM (contact opérationnel) :

COURRIEL :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

COMMUNAUTÉ 3 (EPCI) - facultatif

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :

NOM ET PRÉNOM (contact opérationnel) :

COURRIEL :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

LISTE DES PERSONNES MOBILISÉES LOCALEMENT DANS LE CADRE DE L'OPENLAB :

NOM	PRENOM	Délégation/ fonction/ statut	courriel (facultatif)	téléphone (facultatif)
ELU.E.S				
AGENTS PUBLICS (CD & EPCI)				
ACTEURS-CLÉS DU CHAMP CULTUREL				
ACTEURS-CLÉS HORS CHAMP CULTUREL				
HABITANTS USAGERS ET NON-USAGERS DES SERVICES PUBLICS CULTURELS				

Vous pouvez joindre tout document de présentation complémentaire que vous jugez utile à la bonne compréhension de vos/ votre projet(s).

PRÉSENTATION DU/ DES PROJET(S)

INTITULÉ

PRÉSENTATION SYNTHETIQUE (20 LIGNES MAXIMUM)

FINALITÉS

PUBLICS VISÉS
